

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2022

INTERDICTION ADDITIFS NITRÉS - (N° 4830)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° CE19

présenté par

M. Ramos, rapporteur, Mme Crouzet, M. Mignola, M. Bolo, Mme Deprez-Audebert, M. Corceiro, M. Lagleize, M. Mathiasin, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Waserman

ARTICLE PREMIER

I. – Au début de l’alinéa 6, substituer à l’année :

« 2025 »

l’année :

« 2026 ».

II. – Au même alinéa, supprimer la référence :

« (E249) ».

III. – Au même alinéa, supprimer la référence :

« (E250) ».

IV. – Au même alinéa, supprimer la référence :

« (E251) ».

V. – Au même alinéa, supprimer la référence :

« (E252) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de coordination relatif à la remise d'un rapport d'évaluation sur l'impact de la suppression des additifs nitrés dans la fabrication des produits de charcuterie.